

Démocratie locale

REF : DDLPV2014005

Signataire : MG

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Benoît LOGRE

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Local d'accompagnement à la scolarité entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis.

EXPOSE :

Le contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est un dispositif financé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis permettant de développer des ateliers de soutien à la scolarité associés à des ateliers de découverte ludique ou artistique.

La Maison pour Tous Roser développe pour la deuxième année scolaire consécutive, en partenariat avec le « CMA handball », la compagnie « Les Moutons noirs », l'association « Indans'cité » des cours de soutien scolaire à raison d'une fois par semaine, complétés par un cycle de découverte d'une discipline sportive ou artistique une fois par semaine.

Pour l'année scolaire 2013-2014, un groupe de 20 enfants est accueilli les mardis et jeudis au sein de la structure de 16h30 à 18h. Les enfants sont orientés par la directrice de l'école élémentaire M.Casarès afin d'en faire bénéficier les enfants en ayant le plus besoin. L'ensemble de l'action est coordonnée par l'animatrice de la Maison pour tous H.Roser.

Dans ce cadre, les modalités d'intervention et de versement lié au Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité font l'objet d'une convention ratifiant les termes de l'obtention et du versement de la prestation de service afférente.

Concernant le versement de la prestation de service, le paiement par la CAF est effectué en fonction des pièces justificatives, détaillées dans les conditions particulières de la présente convention, produites au plus tard le 31 décembre de l'année de fin du droit (N) examiné.

La présente convention prend effet du 01/09/2013 au 30/06/2014 pour le CLAS de la Maison pour tous Roser.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement du contrat local d'accompagnement à la scolarité pour la Maison pour tous Roser entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour la période du 01/09/2013 au 30/06/2014.

Imputation budgétaire : 301C - 7478

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie
Locale et de la Politique de la Ville

Démocratie locale

REF : DDLPV2014005

Signataire : MG

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Local d'accompagnement à la scolarité entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de financements du Contrat local d'accompagnement à la scolarité entre la caisse d'Allocations familiales de Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers pour la Maison pour tous Roser ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de développer une action d'accompagnement à la scolarité sur le quartier du landy et d'obtenir à ce titre le soutien financier de la CAF ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à solliciter et à percevoir les prestations afférentes au conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis durant l'année de validité (année scolaire 2013-2014) de ladite convention.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à signer la convention n°13-095 P d'objectifs et de financement du Contrat local d'accompagnement à la scolarité de la Maison Pour Tous Roser.

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Brahim HEDJEM